

[Traduction]

**M. Lewis:** Sauf le respect que je porte au leader parlementaire du gouvernement, faut-il comprendre que le gouvernement a changé d'avis au sujet de l'amendement relatif au droit à la propriété? Nous nous étions engagés à y consacrer une journée. C'est tout ce que le premier ministre a exigé. La question a été débattue au sein de notre caucus. Nous pensons avoir fait notre part. Nous souhaitons ardemment que cette modification soit apportée à la Constitution et le premier ministre a laissé entendre que le gouvernement y tenait lui aussi. A en croire les médias, le NPD a arrêté sa position lui aussi. Jeudi prochain, le 5 mai, nous pourrions aborder la question en début de journée.

**M. Pinard:** Madame le Président, la réponse à la question est non. Je n'aime pas me répéter. La question m'a déjà été posée la semaine dernière et j'y ai répondu longuement. Je le répète: la réponse à la question du député est non; nous n'avons pas changé d'avis.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'aurais une question à poser au sujet des travaux de la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement n'est pas sans savoir que le projet de loi relatif à l'accès à l'information a été adopté par les deux Chambres et qu'il doit être proclamé. Le leader parlementaire du gouvernement a fait savoir que l'étude de la résolution relative à la nomination d'un commissaire à l'information et d'un commissaire à la protection de la vie privée constituait une priorité, mais il a laissé entendre par ailleurs que pour Dieu sait quelle raison, ce serait le dernier point abordé au cours de la présente session.

Pourquoi, dans ce cas, refuse-t-il de saisir immédiatement le Parlement de cette importante résolution, sachant que notre parti au moins est prêt à l'adopter immédiatement? Les consultations ont déjà eu lieu. Nous sommes prêts à adopter sans débat la résolution en vue de la nomination des deux commissaires. Si je ne m'abuse, la loi sera proclamée après l'adoption de la résolution. Pourquoi le leader parlementaire du gouvernement exerce-t-il ce genre de chantage auprès des députés en déclarant que la résolution ne sera débattue que le dernier jour de la session?

**M. Pinard:** Madame le Président, je suis quelque peu surpris de la question du député. Il s'y prend un peu tard pour manifester son intérêt pour cette importante question. Je lui rappelle que la question a été soulevée ici même il y a plusieurs semaines déjà par le député de Nepean-Carleton et par notre parti. Il en a également été question il y a quelques semaines lors de la rencontre des leaders parlementaires. J'ai fait savoir au leader de son parti et du parti conservateur que la résolution serait présentée à la Chambre dès que possible, une fois le débat sur le budget terminé. Le député ferait mieux de poser la question à ses collègues au lieu de nous faire perdre notre temps en posant des questions qui l'ont déjà été il y a un mois.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, on a peut-être posé des questions et le sujet a peut-être été discuté, mais il n'en reste pas moins que le leader parlementaire de mon parti a indiqué que nous étions prêts à ce que la question soit

*Privilège—M. Domm*

débattue immédiatement et non pas après le débat sur le budget. Je le répète, si le gouvernement est vraiment sincère quand il parle de liberté d'accès à l'information, il devrait présenter la résolution immédiatement.

**M. Pinard:** Madame le Président, puisque le député s'est entretenu avec son leader parlementaire, il pourrait peut-être nous dire si son parti est disposé à insérer la reconnaissance du droit à la propriété dans la Constitution.

\* \* \*

● (1520)

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—L'EXPRESSION ANTIRÉGLEMENTAIRE QU'AURAIT UTILISÉE M. LAPIERRE

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, je voudrais vous signaler ainsi qu'aux députés les propos qu'a tenus le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Lapierre), lesquels figurent à la page 24889 du hansard. Tout de suite après mon intervention sur l'importante question du bilinguisme, le secrétaire parlementaire a eu l'audace de me qualifier de «mange-Canadien français» et de m'accuser personnellement de «phobie de la francophonie» ainsi que de «rancœur» à propos du bilinguisme.

De telles injures ne sont pas seulement grossières, mais elles sont d'une malveillance tout à fait indigne d'un député, en plus d'être loin de la vérité, comme le compte rendu de nos débats en fait foi. En s'exprimant de la sorte, le secrétaire parlementaire a agi de manière injustifiée et méprisante. Ses paroles ont des relents de préjugés, de discrimination et de parti pris. Elles sont dégradantes et déshonorantes non seulement à mon endroit mais aussi envers tous les Canadiens français.

En fait, les calomnies du secrétaire parlementaire portent sérieusement atteinte à la réputation de cette institution tout entière et, en ce sens, je voudrais reprendre à mon compte les propos que tenait il y a peu de temps le député de Lincoln (M. Mackasey) à propos d'une affaire le concernant; ils figurent à la page 23834 du hansard:

Madame le Président, ces accusations fausses et diffamatoires... ont terni ma réputation et, faute de réagir, elles pourraient ternir également la réputation de la Chambre et des députés dans la mesure où, comme on l'a dit il y a deux semaines ici même, la réputation de la Chambre se fonde sur l'intégrité de tous ses membres.

Comme le disait encore le député de Lincoln:

Les privilèges dont nous jouissons et que nous protégeons jalousement sont le résultat de siècles d'histoire.

C'est pourquoi chacun de nous se garde de commettre quelque offense qui pourrait compromettre la réputation de la Chambre. Madame le Président a judicieusement déclaré ce qui suit, comme en témoigne la page 24028 du hansard:

Le député jouit de certains privilèges au nom des citoyens qu'il représente, et non dans son intérêt personnel. La diffamation à l'endroit d'un député constitue sans aucun doute une atteinte aux privilèges.